

# Examen Régional du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans la Région Arabe

Deuxième Journée : 25 février 2021

## Deuxième Table Ronde

<b>Objectif 4 du PMM :</b> Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats	<b>Objectif 8 du PMM :</b> Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus	<b>Objectif 9 du PMM :</b> Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants
<b>Objectif 10 du PMM :</b> Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales	<b>Objectif 11 du PMM :</b> Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée	<b>Objectif 13 du PMM :</b> Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange
<b>Objectif 21 du PMM :</b> Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable		

### 1. Bref Aperçu Relatif aux Objectifs Regroupés sous cette Table Ronde

Le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, ordonnées et Régulières (PMM) encourage la réglementation et la facilitation des migrations dans le respect de l'humanité et des droits dans le cadre du continuum de la mobilité. Qu'il s'agisse de garantir l'accès à des preuves d'identité légale ou de renforcer la coordination internationale en matière de recherche, de sauvetage et de localisation des migrants disparus, le PMM appelle les États membres à mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de respect des droits de l'homme. Les efforts concertés pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic de migrants, soulignent encore le lien entre l'application de la loi et la protection des migrants et les droits de l'homme. En outre, le renforcement de l'intégrité des frontières, notamment par une meilleure coopération entre les agences et l'introduction de nouvelles technologies, garantira une mobilité transfrontalière régulière rapide et sans heurts, tout en prévenant et en gérant les mouvements

irréguliers et répondant aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité, y compris les enfants, dans le plein respect du droit international et des droits de l'homme. En veillant à ce que la détention ne soit utilisée qu'en dernier recours et en recherchant des solutions de remplacement, l'approche fondée sur les droits est au centre de l'application de la législation sur l'immigration. Tout ce qui précède est étayé par l'exploration d'une coopération internationale accrue et équilibrée en matière de retour, de réadmission et de réintégration - clé d'une gouvernance du retour et de la migration efficace et fondée sur les droits.

## **2. Brève Présentation Accompagnée d'une Base Factuelle: Pourquoi et Comment les Objectifs Fixés sont Pertinents pour la Région Arabe.**

Dans certains pays, un certain nombre de difficultés continuent d'entraver la capacité des migrants à obtenir des documents de voyage valables, notamment des difficultés techniques et financières, ainsi que des problèmes supplémentaires pour les migrants de sexe féminin qui voyagent sans l'autorisation de tuteurs masculins. En outre, la confiscation illégale par les employeurs des passeports et autres documents personnels des travailleurs migrants reste un défi important, notamment dans le cas des travailleurs peu qualifiés et des travailleurs domestiques. Dans de nombreux pays de la région arabe, les femmes sont confrontées à des restrictions légales en ce qui concerne l'enregistrement des naissances de leurs enfants et l'attribution de leur nationalité. Les femmes migrantes peuvent être confrontées à des défis juridiques et pratiques disproportionnés, ce qui entraîne une vulnérabilité accrue de leurs enfants - absence d'enregistrement et difficultés d'accès aux services qui en découlent, ainsi qu'un risque d'apatridie. L'absence de documents valables augmente considérablement la vulnérabilité des migrants à la traite. Étant donné qu'ils ne sont pas protégés et qu'ils sont souvent dans des situations incertaines, les migrants courent un risque élevé de tomber entre les mains de réseaux criminels et d'être victimes de violence et d'exploitation, la principale forme de traite dans la région arabe étant le travail forcé, y compris la servitude domestique et la servitude pour dettes, suivi du mariage forcé et précoce et de l'exploitation sexuelle. L'objectif 4 est donc particulièrement pertinent étant donné qu'il vise à garantir que tous les migrants disposent d'une preuve d'identité légale et de documents adéquats. La pandémie de la COVID-19 a également démontré l'importance d'une documentation adéquate pour accéder aux soins de santé et à d'autres services, y compris les tests et le traitement de la COVID-19 ainsi que la vaccination quand elle sera disponible. En outre, les objectifs 9 et 10 appellent au renforcement de la réponse transnationale dans la lutte contre le trafic de migrants et à des mesures

accrues pour prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. De plus, l'objectif 11 recommande de gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée, de promouvoir la coopération bilatérale et régionale, d'assurer la sécurité des États, des communautés et des migrants, ainsi que de faciliter des mouvements transfrontaliers sûrs et réguliers de personnes tout en prévenant les migrations irrégulières. L'objectif 11 représente également un engagement à mettre en œuvre des politiques de gestion des frontières qui respectent la souveraineté nationale, l'État de droit, les obligations découlant du droit international et des droits de l'homme de tous les migrants, indépendamment de leur statut migratoire, en plus d'être non discriminatoires, de tenir compte de la problématique femmes-hommes et d'être adaptées aux besoins des enfants. Ces objectifs sont d'une grande importance pour la région étant donné la complexité des tendances et des itinéraires de la mobilité humaine, y compris dans le contexte des mouvements mixtes. Une gestion des frontières intégrée et fondée sur les droits ne garantit pas seulement la sécurité des populations à l'intérieur d'un territoire donné, mais assure également la facilitation de la circulation régulière des biens et des personnes nécessaires aux échanges, au commerce et à la croissance économique, tout en veillant à ce que les pays respectent les lois et les conventions internationales, notamment le règlement sanitaire international de 2005. Outre les crimes transnationaux qui mettent en danger les migrants pendant leur voyage, des défis supplémentaires rendent certaines des routes migratoires qui partent, traversent ou aboutissent dans la région arabe très meurtrières. C'est notamment le cas des routes de la Méditerranée Centrale, Occidentale et Orientale vers l'Europe, de la route transsaharienne de l'Afrique Subsaharienne vers la côte méditerranéenne en passant par la Libye et d'autres pays d'Afrique du Nord, et de la route du golfe d'Aden de la Corne de l'Afrique vers la péninsule arabique. Chaque année, des milliers de migrants meurent en mer ou dans le désert au cours de leur voyage migratoire. En 2020, le projet de l'OIM sur les migrants disparus a fait état de 700 décès dans le corridor de la Méditerranée Centrale. Les récentes études de l'UNICEF, qui s'appuient sur des entretiens avec des enfants migrants dans le nord et la Corne de l'Afrique, indiquent que les enfants sont fortement exposés à divers risques de protection, qu'ils ne font pas confiance aux services de protection et qu'ils dépendent fortement des passeurs pour faciliter leur migration. L'engagement pris dans l'objectif 8 de sauver des vies et d'établir des efforts internationaux coordonnés en matière de recherche et de sauvetage ainsi que de migrants disparus répond à une préoccupation majeure des États arabes et des autres acteurs concernés dans la région. L'objectif 21 encourage le renforcement des partenariats pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable, ce qui est crucial car la région comprend à la fois des pays d'origine, de transit et de destination. Cet objectif reconnaît la nécessité pour les pays

tout au long du continuum des migrants de retour - origine, transit et destination - de coopérer pour assurer le retour, la réadmission et la réintégration de manière sûrs, dignes et en pleine conformité avec le droit international des droits de l'homme. La réintégration durable des migrants de retour nécessite un accès égal à la protection et aux services sociaux, à la justice, à l'assistance psychosociale, à la formation professionnelle, aux possibilités d'emploi et de travail décent, à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et aux services financiers. La pandémie actuelle a démontré une fois de plus l'importance cruciale de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale ainsi que des programmes de retour et de réintégration tenant compte des besoins des femmes et des enfants. L'objectif 13 appelle les pays à n'utiliser la détention des migrants qu'en dernier recours et à rechercher des solutions de remplacement. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour aligner les meilleures pratiques en matière d'alternatives à la détention sur les spécificités régionales, et pour développer des approches spécifiques au contexte qui peuvent aider les pays à recevoir et à accueillir les migrants dans un environnement sûr et sécurisé qui respecte la souveraineté des pays et leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité, ainsi que la protection des droits de l'homme des migrants. Le PMM appelle à la protection et au respect des droits et des intérêts supérieurs de l'enfant à tout moment, quel que soit son statut migratoire, en garantissant la disponibilité et l'accessibilité d'une gamme viable d'alternatives à la détention dans des contextes non privatifs de liberté, en respectant le droit à la vie et à l'unité familiales, et en s'efforçant de mettre fin à la pratique de la détention des enfants dans le contexte des migrations internationales.

### 3. Questions d'Orientation

Toutes les questions d'orientation devraient être évaluées via le prisme des principes directeurs du PMM, en particulier à travers l'approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, tout en étant fondées sur les droits de l'homme, sensibles à la problématique femmes-hommes et aux besoins de l'enfant.

- Quelles mesures les États ont-ils pris afin de s'assurer que les candidats à l'émigration disposent de documents légaux adéquats avant de commencer leur voyage, en particulier pour répondre aux défis et aux besoins des femmes? Existe-t-il des mesures spécifiques qui soutiennent l'enregistrement des naissances et d'autres documents légaux adéquats pour les enfants de migrants ou de travailleurs migrants? **(Objectif 4 du PMM)**
- Les États ont-ils intensifié leurs efforts communs pour prévenir et contrer le trafic de migrants en renforçant les capacités et la coopération internationale pour prévenir, enquêter, poursuivre

et sanctionner le trafic de migrants afin de mettre fin à l'impunité des réseaux de passeurs?

**(Objectif 9 du PMM)**

- Quels sont les exemples de coopération régionale visant à enquêter, poursuivre et sanctionner la traite des personnes, à décourager la demande qui favorise le travail, l'exploitation sexuelle et d'autres formes d'exploitation menant à la traite, ainsi qu'à mettre fin à l'impunité des réseaux de traite? Quels sont les moyens utilisés pour identifier et poursuivre les auteurs de la traite?

**(Objectif 10 du PMM)**

- Quels sont les dispositifs interétatiques et interministériels existants pour suivre et enregistrer les flux migratoires? Quels efforts interétatiques et interministériels (entre agences) sont mis en place pour identifier, évaluer et traiter la situation des femmes et des enfants migrants, en particulier des enfants non accompagnés et séparés? **(Objectif 11 du PMM)**
- Comment les États peuvent-ils appliquer au mieux les principes directeurs du PMM sur les droits de l'homme, les approches de l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société en ce qui concerne l'assistance (et l'orientation) aux migrants vulnérables aux points de passage des frontières ? **(Objectif 11 du PMM)**
- Quels moyens peuvent être utilisés comme alternatives à la détention? Quelles mesures spécifiques peuvent être mises en place pour assurer une action rapide visant à mettre fin à la détention des enfants dans le cadre de l'immigration? **(Objectif 13 du PMM)**
- Quel est l'état actuel de la coopération interétatique dans le domaine du retour, la réadmission et la réintégration? Les mécanismes de coopération ont-ils été réactifs et utiles pour relever les défis posés par la pandémie mondiale, tels que la suspension des retours forcés, la libération des détenus migrants, le décongestionnement des centres de détention, la régularisation des migrants en situation irrégulière et vulnérable, la continuité des soins de santé dans le cadre du retour volontaire, la prise en compte des capacités d'absorption des pays d'origine ? **(Objectif 21 du PMM)**
- Quels sont les besoins et les opportunités les plus urgents, les bonnes pratiques et les enseignements que les États et les acteurs concernés peuvent tirer les uns des autres pour améliorer la coopération interétatique en matière de retour, réadmission et réintégration?

## Sources

[Vidéo](#) : Le Pacte Mondial sur les Migrations en bref

[Note d'Orientation du Secrétaire Général des Nations Unies](#) : La COVID-19 et les personnes en mouvement

[Déclaration du Réseau des Nations Unies sur les Migrations](#) : La COVID-19 ne fait pas de discrimination, et notre réponse ne devrait pas non plus

[Intérêts Communs, Objectifs Partagés de l'OIT](#) : Promouvoir le travail décent de l'Asie et de l'Afrique avers le Moyen-Orient. Document de référence pour la consultation interrégionale sur la migration et la mobilité de la main-d'œuvre de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient

[OIT, Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États Arabes](#) : Partage d'expériences et de progrès dans le cadre de la Déclaration de Bali, avec un accent particulier sur les travailleuses migrantes

OIT, Protection des travailleurs migrants pendant la pandémie de La COVID-19, [Note de Politique](#), avril 2020

[OIM, Loi International de la Migration N°32](#) - Glossaire sur la Migration (Version Arabe)

[OIM, Périples mortels Volume 4](#): Enfants Migrants Disparus

[Termes Clés de l'OIM sur la Migration](#) (Version Arabe)

[OIM/CESAO Rapport de Situation sur les Migrations Internationales dans la Région Arabe en 2019](#)

[Note de Politique](#) : L'impact de la COVID-19 sur la Région Arabe : une occasion de mieux reconstruire

[ONU Femmes](#) : L'impact de la Covid 19 sur la Violence à l'Egard des Femmes et les Filles dans la Région Arabe à travers le Prisme des Organisations Féminines de la Société Civile

[CESA](#) : COVID-19, Coût Economique pour la Région Arabe

[UNICEF le Retour Adapté aux Besoins de l'Enfant](#) - Défendre l'intérêt supérieur des enfants migrants et réfugiés dans les décisions et processus de retour et de réintégration dans certains pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) : Une analyse comparative

[Note Technique de l'UNICEF](#) : la régularisation migratoire comme condition essentielle pour la protection globale des droits des enfants dans le contexte de la mobilité humaine

[Document de travail de l'UNICEF](#) : Le Regroupement Familial dans le Contexte de la Migration

[Publication conjointe PAM-OIM](#), "Populations à Risque : Implications de la COVID-19 dans la faim, la Migration et le Déplacement"